

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Convocation du 9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLAPOURÇON, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick LORGÉ.

Présents : Patrick LORGÉ, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ROBBE, Jordan BONDOUX, Juliano SÉRAVALLE, Karine FERMIN, Florence LAMOUREUX, Elodie LECLERCQ, Valéryan BALBOUX.

Absent ayant donné pouvoir : Benoît PHILIPPE (pouvoir à Patrick LORGÉ), Elodie LECLERCQ (pouvoir à Bernard DUMONT)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Karine FERMIN

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal que toutes les séances seront enregistrées en audio à compter de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du **9 juin 2023** est adopté à l'unanimité

✓ **Révision libre des attributions de compensations – enveloppe voirie**

Vu le code général des impôts notamment le IV et V de l'article 1609 nonies C

Vu le dernier rapport de la CLECT en date du 3 septembre 2019

Certaines communes de la Communauté de communes ont fait part de leur souhait de modifier leur enveloppe voirie, à la hausse ou à la baisse.

Ces modifications d'enveloppes sont possibles en modifiant les attributions de compensation (AC) par la procédure dite de révision libre. Elles auront un impact direct sur le montant des attributions de compensations qui seront modifiées en conséquence :

- si l'enveloppe voirie est augmentée, la hausse sera financée par le budget communal
- si l'enveloppe voirie est baissée, la baisse sera restituée à la commune.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'attribution de compensation suppose la réunion de **trois conditions cumulatives** :

- une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT.

Pour rappel, une révision libre ne s'effectue pas systématiquement à la suite d'un transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'a pas d'obligation de se réunir et n'est donc pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'AC doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT lors du dernier transfert de charges ayant eu lieu entre l'EPCI et ses communes membres.

La commune de VILLAPOURÇON souhaitant une enveloppe voirie de **47 900 €** alors qu'elle était de **34 213 €**, **il convient de procéder à une révision libre.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la révision libre des attributions de compensations comme suit :

AC définitives 2022	Révision libre VOIRIE	AC provisoires 2023
-12 887	-13 687	-26 574

✓ **Décision modificative de Crédits**

Modification portant sur une écriture comptable.

En 2003 la municipalité a réalisé des travaux d'aménagement du cimetière. Deux études ont été réalisées pour un montant global 1708,25 euros.

Les travaux étant terminés, le montant global de ces études, porté à l'article 203 (études aménagement du cimetière) devait être reporté sur l'article 2116 afin de pouvoir générer l'amortissement de cette dépense. Cette opération comptable n'a jamais été faite.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative permettant de porter la dépense de l'article 203 à l'article 2116.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative.

✓ **Création d'un parking au lit dit Dragne**

Depuis de nombreuses années le hameau de Dragne et plus particulièrement les habitants sont affectés par des stationnements gênants aux abords de la RD ou encore le long des voies proches et des habitations.

Cette année encore la cascade a été visitée. La principale raison est son référencement. Le rappel effectué auprès de l'Office du Tourisme et la forte fréquentation du camping municipal ont favorisé les sorties et les randonnées aux abords de la Cascade.

Nous avons transmis plusieurs propositions aux techniciens de la DTT et de la DIR, plusieurs emplacements ont été visités. Diverses recommandations nous ont été faites et l'un d'eux a retenu toute notre attention.

Il s'agit d'une parcelle située en périphérie du VC1, propriété de Monsieur Grazillon. Cette parcelle fera l'objet d'une phase de terrassement et une phase d'empierrement. Un panneautage sera réalisé.

Cette parcelle devra être bornée avant de rentrer dans le patrimoine communal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle afin d'en modifier la destination actuelle et devenir un parking.

La délibération est reportée par manque d'information (coût de l'aménagement non évalué).

✓ **Gestion par l'ONF (Office Nationale des Forêts) des parcelles cadastrales C 136, C138 et C139 appartenant à la commune**

Cette délibération est reportée faute de chiffrage du coût de cette prestation.

➤ **POINTS DIVERS :**

GESTION DES DÉCHETS :

Le syndicat intercommunal va mettre en place des compacteurs à cartons sur les deux déchetteries de notre secteur. Installation prévue dans le courant du premier semestre. Cercy La Tour est déjà aménagée.

Intérêt du compacteur à cartons :

⇒ Réduction des volumes en déchetterie – apport de nouvelles bennes pour d'autres déchets. Seul des agents habilités auront accès à ces machines. Suppression des PAV. A la demande de la mairie de Villapourçon, le syndicat mettra à disposition un broyeur à végétaux (haies) durant les vacances scolaires sur le parking du cimetière. Les personnes intéressées repartiront avec leur broyat. Nous encourageons les personnes à déposer leurs végétaux ce jour-là.

⇒ Éviter l'évaporation de l'eau, conserver l'humidité du sol et limite les besoins en arrosage. Éviter la croissance des mauvaises herbes. Protéger le sol des températures extrêmes.

COMMUNE DE VILLAPOURÇON

Depuis notre réunion publique et dans la continuité de nos engagements, un point de collecte a été supprimé, le ramassage se fait désormais en porte à porte. Un second point est à l'étude et devrait aboutir à la même conclusion. Des améliorations doivent encore être apportées en collaboration avec le service des déchets comme les consignes de tri aux vacanciers.

DOSSIER LE REFUGE DE MARIE LOU :

Le dossier de synthèse a été remis le 1^{er} septembre 2023.

Au préalable, diverses réunions avec les partenaires du département, la communauté de communes, les services de l'Etat ainsi que diverses associations et organismes publics ont eu lieu.

Elles ont permis d'avancer sur le projet en terme d'objectifs à atteindre. Ce document de définition du projet place l'établissement dans son contexte et cerne son devenir. C'est sur ce document initial que s'appuie la demande de DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) 2024. Inscrit au programme de contrat territorial Conseil Départemental 58 et Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour la période 2024/2027.

Une première phase de démolition s'est déroulée début octobre dernier.

Ce projet ambitieux pour la commune remplit plusieurs enjeux, projet de territoire, projet de revitalisation locale. Cet enjeu de revitalisation du bourg s'appuiera principalement sur une gérance forte, armée pour animer cet endroit tant du point de vue culinaire qu'au plan culturel, avec nos associations et l'ensemble de la population.

Durant la période estivale, l'ouverture de Marie-Lou dès l'hommage rendu à Gaston CHAISSAC jusqu'à la semaine de la ronde des arts a été un vrai succès. Nous avons pu nous rendre compte du potentiel que peut offrir un commerce comme celui du café Le Refuge de Marie-Lou.

POINT SUR LE CAMPING :

Un taux d'occupation maximal atteint durant plusieurs semaines, des animations réussies qui ont réjouies les vacanciers et les résidents permanents. Un meilleur référencement, une info optimale ont été nos atouts.

Un projet de vidange pour camping-car, une amélioration des bassins et une modification des lieux (aire de jeux) sont à l'étude.

LES MOYENS D'INFORMATION ASSOCIATIVES ET MUNICIPALES :

A l'instar des panneaux destinés à l'information associative et municipale, la commune est enfin dotée d'un site internet disponible depuis début octobre (villapourçon.fr).

Le bulletin de rentrée est publié et distribué, disponible en mairie, sur le Facebook de la commune, sur le site internet ou encore envoyé par mail aux demandeurs.

BAISSE DES TAXES LOCATIVES :

Pour rappel, la municipalité a décidé à l'unanimité de voter la baisse des taxes locatives, sur le foncier bâti, non bâti. Cette décision a été prise dans un contexte économique national déjà fortement impacté par la forte hausse des prix (alimentaires, énergétiques, etc ...). Il s'agit bel et bien d'en atténuer les effets.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS :

Travaux de voirie au Creux, chemin de la Prault, par la société ADN. Réfection du chemin de Cussy et devant le cimetière, rebouchage par les cantonniers avec de l'enrobé à froid.

Mise en place de deux défibrillateurs (DAE). Un adossé au mur de la mairie, et un autre derrière la bascule, au pied de l'église.

RÉNOVATION APC :

Courant juillet, l'agence postale communale a fait peau neuve, après d'importants travaux de réhabilitation et d'aménagement. A tous les services proposés par La Poste s'ajoutent désormais une borne internet, une impression gratuite de tous vos documents, un scanner et une navigation internet optimale.

Ce chantier, mené à bien par des artisans locaux, par des habitants bénévoles et des élus, a bénéficié d'une dotation de 40000 euros attribuée par la commission départementale de présence postale et territoriale de la Nièvre (20000 euros pour la rénovation dont 50% à charge de la Poste, 20000 euros pour la sécurisation et pour l'équipement de bureau, entièrement pris en charge par la Poste). Le coût total pour la commune s'est élevé à 5800 €.

Il s'agit d'un investissement indispensable pour la commune. L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi inclus de 09h à 12h.

LES TRAVAUX A VENIR :

Les bâtiments municipaux connaissent des désagréments dus à la présence de mousse entre et sur les ardoises. Des devis sont en cours de demande.

D'autres nécessitent des travaux d'isolation et de chauffage – Les visites ont eu lieu – Les devis sont en cours.

Réfection du secrétariat de la mairie – création d'un poste de secrétariat de mairie de qualité

Mise en place de panneaux de signalisation chemin de la cascade à Dragne. Panneaux interdisant la circulation sauf riverains, le stationnement abusif. Les panneaux ont été reçus, la pose sera effective dans les semaines à venir.

Réfection et reconstruction des ponts chemin de Dragne à la Pompie. Ponts réalisés par le PNRM en 2014.

En commission travaux, Benoit PHILIPPE a évoqué l'impérieuse nécessité de procéder à un nettoyage de certains chemins. L'opération « chemins propres » sera engagée dès le printemps prochain.

Etude en cours concernant la gestion du cimetière sur le plan structurant et informatique. Visio avec un service ad-hoc courant octobre. L'idée est de disposer dans un premier temps, d'un outil informatique de gestion des concessions. Le SIEEEN propose également ce service. Des devis sont en cours.

RÉPONSES AUX QUESTIONS D'UN ADMINISTRÉ DE LA COMMUNE

1 / Concernant la gestion des déchets :

La réunion publique organisée par la municipalité en lien avec le service des déchets de la communauté de communes a permis de mettre en place des mesures concrètes qui ont eu pour effet de réduire fortement les désagréments aux abords des points de collecte (dispositifs de recueil des ordures ménagères pour les résidents secondaires, suppression d'un point de collecte, accroissement de la communication en matière de tri et remise en œuvre du porte à porte pour les foyers éligibles, passages réguliers des cantonniers sur les points de collecte).

Les mesures précitées visent donc à réduire les nuisances en la matière, la commune s'y est engagée. Quant à la collecte des déchets et leur gestion, il s'agit d'une mission relevant de la compétence communautaire.

2/ Durant cette année 2023, la municipalité a pallié au déficit d'information qui existait sur l'ensemble du territoire communal (panneaux d'affichage municipal en nombre insuffisant, pas de sites Internet et Facebook) en décidant :

- D'acquérir 10 panneaux d'informations associatives et municipales, installés dans les principaux lieux de passage de la plupart des hameaux, s'ajoutant aux deux panneaux d'affichage précédents placés à la Mairie et dans le bourg ;

COMMUNE DE VILLAPOURÇON

- De créer et d'administrer un site Facebook visant à favoriser la visibilité de la commune de Villapourçon et de ses associations ainsi qu'en relayant des informations d'ordre général dont ceux émanant des autorités administratives de tutelle ;
- De créer un site Internet, véritable outil de communication servant à valoriser Villapourçon, à inciter les touristes et de nouveaux habitants à le traverser ou s'y installer ;
- D'augmenter les parutions du bulletin municipal, passant d'une à quatre parutions par an.

Tous ces dispositifs d'information nous paraissent suffisants. Il nous paraît que leur diversité favorise une information transverse, accessible pour tous et entre tous les habitants.

3/ La très bonne fréquentation en 2023 du camping municipal est à mettre au crédit des deux saisonniers qui ont su dynamiser par diverses animations la saison estivale.

Le travail conséquent réalisé a permis de redécouvrir le potentiel de la commune dans son offre touristique.

La gratuité de la piscine municipale aux résidents de Villapourçon ne peut être remise en cause. La mission de service public doit être préservée alors que la notion de rentabilité est à exclure.

4/ Toutes les animations autour et dans ce lieu de culte ont été réalisées avec l'approbation du curé de la paroisse, seul affectataire.

Aucune profanation, ni provocation n'ont été relevées.

5/ La réhabilitation et la rénovation du café le Refuge de Marie-Lou est un sujet sérieux. Cette opération est dans sa phase de faisabilité.

Des réunions publiques sont prévues et l'ensemble de la population, les commerçants et artisans locaux y seront bien évidemment associés.

6/ La rédaction des Procès-Verbaux des conseils municipaux a toujours respecté la réglementation en vigueur.

7/ Dans le cadre du projet de rénovation du refuge de Marie-Lou, la commission communale travaux avait invoqué l'impérieuse nécessité de faire enlever les lambris qui « habillaient » les murs et cloisons ainsi que les poutres. Après examen de trois devis, un artisan a été missionné. Au préalable, le comptoir et une vitrine devaient être retirés.

Le travail de prospection de l'artisan s'est avéré positif. Il permettra dans les mois à venir d'affiner l'intervention d'un architecte lorsque les travaux de rénovation débiteront.

Séance levée à 21h08.

Le Maire,

Patrick DORVILLE

